

**SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025
À 18h00 - SALLE DES FÊTES DE PENNE**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	33	37

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguier.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière.

D118-2025 ADHESION DE LA COMMUNE DE LAGUEPIE

La commune de Laguépie a fait connaître son souhait de rejoindre la Communauté de Communes du Cordais et du Causse par délibération en date du 2 août 2025, sous réserve de la réalisation d'une consultation citoyenne et d'une étude financière. Cette démarche vise à renforcer la coopération intercommunale et la mutualisation des services sur le territoire.

ENTENDU LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À LA MAJORITÉ

Vote : contre :2 – Pour :35

- **AUTORISE** le Président à entreprendre les échanges préalables avec la commune de Laguépie afin de vérifier la convergence d'intérêts liée à une demande d'adhésion future.
- **PRECISE** que le Conseil communautaire ne statuera sur la demande d'adhésion de la commune de Laguépie qu'après confirmation expresse, par délibération du Conseil municipal, de sa volonté d'intégrer la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) dans le cadre d'une éventuelle adhésion.
- **RAPPELLE** que toutes les procédures légales prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) devront être respectées avant toute décision définitive d'adhésion.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU